

Mises en contexte des ateliers

- **Sensibilisation des élus et du personnel**
- **Accessibilité architecturale**
- **Accompagnement en loisir**
- **Les communications - organismes/ville/personnes handicapées**

Titre de l'atelier : Sensibilisation des élus municipaux et du personnel

Journée des partenaires - 29 avril 2004

Personnes ressources : Tracy Wrench
Coordonnatrice des loisirs
Association de l'Ouest de l'île pour les handicapés intellectuels

Richard Deschamps
Conseiller municipal
Arrondissement de LaSalle

Animatrices : Sonia Desbiens
Directrice générale
Regroupement des organismes de personnes handicapées du
Montréal métropolitain (ROPMM)

Sylvie Morin
Organisatrice communautaire
Centre de réadaptation Lisette-Dupras

Mise en contexte

Le thème de la Journée des partenaires 2004 - « Contribuez à changer les mentalités » - prend tout son sens avec la présentation de l'atelier sur la sensibilisation des élus municipaux et du personnel. Ne dit-on pas que les préjugés naissent de l'ignorance ou d'une mauvaise compréhension de la situation ? Il importe aussi de sensibiliser les personnes à tous les niveaux : des décideurs aux préposés à l'accueil des personnes handicapées. Bien qu'il y ait eu plusieurs initiatives intéressantes de développer depuis plusieurs années, notamment dans l'Ouest de l'île, la formation et la sensibilisation sont deux enjeux majeurs qui sont ressortis lors du Sommet de Montréal en juin 2002. La Table des chefs de division Sport et Loisir a aussi fait de la formation à l'accueil des personnes handicapées l'une de ses priorités en 2004.

Au cours de la dernière année, deux activités, en particulier, ont eu pour résultat de mieux outiller les dispensateurs de services, le personnel ou encore les élus municipaux aux réalités des personnes handicapées :

- **Formation dans les camps de jour**
- **Sensibilisation des élu-e-s municipaux**

Grâce à un partenariat développé notamment avec la Ville de Montréal, la formation aux accompagnateurs et animateurs a pu être offerte dans plus de 26 camps de jour accueillant des enfants handicapés. Elle a rejoint 703 personnes. Une intégration réussie repose sur une bonne compréhension des besoins de ces jeunes et d'un soutien adéquat. C'est ainsi que la formation a permis de mieux outiller le personnel des camps de jour afin qu'il puisse offrir les meilleures conditions d'accueil et d'intégration possibles aux jeunes vivant avec une déficience.

« *Quand on est sensibilisés, il y a beaucoup de choses qu'on peut faire pour rendre une ville plus accessible aux personnes handicapées.* » La conseillère municipale de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, **Mme Colette Paul**, a bien résumé les commentaires des élus municipaux qui ont assisté, en mars dernier, à la session de sensibilisation des personnes handicapées, favorisant une inclusion pleine et entière de celles-ci à la vie municipale.

Pour le conseiller municipal de l'arrondissement LaSalle, **M. Richard Deschamps**, aussi présent, la compréhension des besoins des personnes handicapées est déjà un pas en avant. « *C'est souvent une question d'éducation. Il y a plein de choses qu'on peut faire (...)* Malheureusement, on est trop souvent pris dans le tourbillon de la vie, comme tout le monde. On a tendance à l'oublier quand on ne vit pas nous-mêmes la situation. C'est important que les personnes handicapées ou leurs représentants nous fassent connaître leurs préoccupations lors de leurs différentes représentations publiques. Plus nous serons conscientisés, plus nous serons en mesure de prendre les décisions les plus appropriées. »

Constats

- Les organismes prônent depuis plusieurs années l'importance de la sensibilisation et la formation comment « facilitateurs » d'intégration sociale des personnes handicapées
- La Ville de Montréal reconnaît les personnes handicapées comme des utilisateurs des services au même titre que tout autre citoyen et comme citoyens pouvant participer activement à la vie municipale
- La Ville de Montréal a reconnu le principe de l'accessibilité universelle
- Les élus municipaux trouvent essentiels d'être mieux informés et sensibilisés
- La Table des chefs de division Sport et Loisir a fait de la formation à l'accueil des personnes handicapées une priorité

Enjeux

- Partagez-vous ces constats ?
- Quelle importance doit-on donner à la formation et la sensibilisation auprès du personnel appelé à offrir un service aux personnes handicapées?
- Croyez-vous que le personnel ou les élus municipaux sont suffisamment informés ou sensibilisés à la réalité des personnes handicapées ?
- Quels sont les éléments qui permettraient aux arrondissements d'être mieux outillés pour desservir les personnes handicapées ?
- Quels seraient les moyens envisagés pour permettre une meilleure compréhension des besoins des personnes handicapées et, par conséquent, favoriser davantage leur participation à la vie en communauté ?
- Quels seraient les priorités pour les années à venir ?
 - Quel rôle doivent jouer les organismes face à ces priorités ?
 - Quel rôle doivent jouer les arrondissements et la ville face à ces priorités ?

Source :

Tracy Wrench
Association de l'Ouest de l'île pour les handicapés intellectuels

Sonia Desbiens
ROPMM

Titre de l'atelier : Accessibilité architecturale

Journée des partenaires - 29 avril 2004

Personnes ressources : Sophie Lanctôt
Directrice générale
Société logique

Lyse Chartrand
Conseillère à la Direction du développement social
Ville de Montréal

Animatrices : Kathyne Goyette
Technicienne en loisir
CIVA

Marie Turcotte
Adjointe à la direction
Ex-aequo

Mise en contexte

Depuis de nombreuses années, la Ville intervient ponctuellement, en fonction des demandes, afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public.

La mécanique d'intervention de la Ville est complexe, les acteurs sont nombreux et les types d'intervention variés (construction neuve, agrandissement, rénovation, transformation, mise au normes, entretien, réparation, etc.).

Or, l'accessibilité architecturale est une des conditions essentielles pour que les personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent participer aux activités municipales, au même titre que l'accessibilité des programmes, des services et des communications. Tous ces thèmes doivent être traités en parallèle pour que l'environnement municipal devienne propice à la participation pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les documents remis au cours de l'atelier présentent les définitions des concepts utilisés et quelques statistiques concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le Sommet de Montréal constitue une occasion privilégiée de créer un *momentum* et d'accélérer le processus ; des moyens et des outils ont été et seront développés pour aider et soutenir les intervenants municipaux, afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments ouverts au public : évaluation de l'accessibilité des bâtiments municipaux pour les arrondissements, sensibilisation/formation, etc. De plus, un montant de 1 M\$ figure au budget 2004 de la Ville afin de réaliser des travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux. Les modalités d'utilisation de cette somme seront connues sous peu.

Constats

Investir dans la brique et le béton demande beaucoup d'argent.

Malgré les investissements faits jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité des bâtiments, la performance laisse parfois à désirer : l'évaluation faite en 2003 des bâtiments municipaux ouverts au public dans l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve en fait foi.

Les interventions sont orientées « adaptation » principalement en fonction des besoins des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, alors que les besoins réels sont beaucoup plus variés.

Certains moyens et des outils sont disponibles pour aider et soutenir les intervenants municipaux, afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments ouverts au public : évaluation de l'accessibilité des bâtiments municipaux pour les arrondissements, sensibilisation/formation, enveloppe budgétaire pour la réalisation de travaux d'accessibilité, etc. Il s'agit jusqu'à maintenant d'interventions ponctuelles.

Enjeux

Quels sont vos besoins et vos attentes relativement à l'accessibilité architecturale des bâtiments municipaux?

Quelle stratégie adopter pour que l'accessibilité universelle, qui tient compte de l'ensemble des besoins, soit favorisée à toutes les étapes de réalisation d'un projet d'aménagement?

Comment voyez-vous l'implication des arrondissements, du milieu associatif et des personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux?

Source :

Sophie Lanctôt
Société Logique

Lyse Chartrand
Ville de Montréal

Titre de l'atelier : L'accompagnement en loisir

Journée des partenaires - 29 avril 2004

Personnes ressources : **Mathieu Lapierre**
Chef de division Sport et Loisir et Développement social
Arrondissement Montréal-Nord

Guy Lemieux
Coordonnateur du Programme d'accompagnement
en loisir pour AlterGo

Animatrices : **Lynn Thibault**
Chef de division, Développement social
Culture, sports, loisirs et développement social
Arrondissement Lachine

Anne Barbier
Coordonnatrice des loisirs
Corporation l'Espoir

Mise en contexte

Pour un certain nombre de citoyens montréalais handicapés, l'accès aux loisirs passe par l'accompagnement. Le programme d'aide financière 2003 du gouvernement provincial n'a réussi à seulement répondre à 25 % des besoins exprimés en cette matière par les personnes handicapées. En effet, les demandes ont atteint 1,2 M\$ alors que le budget attribué au programme par le ministère des Affaires municipales, sport et loisir était de 300 092 \$. En 2004, avec des demandes de 1,3 M\$ et un budget de 301 532 \$, le programme provincial ne répond qu'à 22 % des besoins exprimés par les personnes handicapées. La popularité du programme s'explique pour différentes raisons. Le programme...

- **facilite l'intégration sociale** de la personne vivant avec une déficience par la pratique de loisir
- fait vivre une **expérience humaine enrichissante** aux personnes ayant une déficience et aux autres participants
- **favorise le maintien** de la personne dans sa communauté
- **sensibilise** la population à la différence (on les voit comme des citoyens à part entière)
- sensibilise et responsabilise les **dispensateurs de services de loisir** à une clientèle ayant des besoins spécifiques
- **fait tomber les préjugés**
- s'avère une **solution au casse-tête annuel** des parents quand vient le temps de planifier les vacances de leur enfant vivant avec une déficience
- donne un **répit** aux parents .

Ses bienfaits sont tels que l'accompagnement en loisir a été reconnu par les organisations de personnes handicapées à Montréal comme une priorité. Fort de cet appui et de la forte demande en accompagnement en loisir et voulant profiter du programme existant, AlterGo sollicitait, en octobre 2003, la Ville de Montréal et les arrondissements pour une contribution financière visant à permettre un meilleur accès aux enfants ayant une déficience dans les camps de jour de Montréal.

Projet avec la Ville et les arrondissements

La Direction du Développement social (DDS) de la Ville de Montréal– dans le cadre du contrat de ville lié à la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale – a répondu positivement à cette demande en annonçant son intention de participer jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour l'année 2004. Ce montant était proportionnel et conditionnel à une implication financière similaire ou davantage des arrondissements. La participation financière de la DDS visait à jeter les bases en vue de permettre un meilleur accès au loisir à un groupe de personnes qui, trop souvent, en est exclu.

L'initiative de la DDS a eu un effet de levier : quinze arrondissements ont accepté de collaborer en créant un programme d'accès au loisir indépendant de celui du provincial. En effet, les quinze arrondissements (sur 27) ont accepté de soutenir, en 2004, des personnes handicapées au sein de leurs activités de loisir ou dans des activités de loisir offertes par des organismes partenaires. Le montant de l'aide financière octroyée est différent d'un arrondissement à l'autre. Le total de l'aide financière des quinze arrondissements, pour 2004, s'élève à 73 809 \$. À cela, s'ajoute un montant équivalent de la Direction du développement social, comme elle s'était engagée.

En résumé, pour 2004, la région de Montréal a un budget de 301 532 \$ pour l'ensemble des demandes présentées. Et un ajout de 147 618 \$ des arrondissements et de la DDS de la Ville de Montréal à des organismes ciblés au préalable par les quinze arrondissements participants.

Constats

Les nombreuses démarches entreprises pour faciliter un meilleur accès au loisir aux personnes ayant une déficience nous amènent à faire quelques constats :

- le programme d'accompagnement en loisir est méconnu ou mal connu par un grand nombre d'intervenants municipaux
- les arrondissements se sont montrés ouverts, au cours des derniers mois, à mieux connaître le programme et à apporter un soutien aux personnes handicapées, que ce soit au sein de leurs propres activités de loisir ou celles offertes par les organismes partenaires

Enjeux

- avec l'expérience vécue cette année, comment voyez-vous le développement futur de l'accompagnement en loisir ?
- comment voyez-vous l'implication des arrondissements dans le développement de l'accompagnement en loisir ?

Source :

Mathieu Lapierre
Arrondissement Montréal-Nord

Guy Lemieux
AlterGo

Titre de l'atelier : Les communications - personnes handicapées/ Organismes/arrondissements-ville

Journée des partenaires - 29 avril 2004

Personnes ressources : **Linda Roy**
Directrice de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social
Arrondissement de Rivière-des-Prairies/
Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Michel Réhel
Directeur de l'Association de loisirs pour les personnes handicapées
physiques de Pointe-aux-Trembles et de l'Est de Montréal (ALPHA)

Animateurs : **Denise Desrosiers**
Vice présidente
Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs
(AQEPA)

Marc Blondin
Chef de division Sport, Loisir et Développement social
Arrondissement Pierrefonds/Senneville

Mise en contexte

Mentalité est la façon de penser en parlant d'une personne ou d'un groupe. Alors pour agir sur le **changement des mentalités** en regard des personnes handicapées, quoi de plus significatif que d'être en lien avec ces personnes ou ces groupes afin de connaître leurs besoins et offrir les programmes et les activités accessibles pour cette clientèle !

Susciter un rapprochement entre les représentants municipaux et le milieu des personnes handicapées permet la diffusion de l'information et une bonne analyse de la réalité des ressources et des services à développer pour sa communauté locale.

De plus, ces liens favorisent la collaboration et l'établissement de relations de partenariat menant à la mise en commun des ressources et du savoir-faire de chacun, sachant qu'ils sont la base des structures des organisations des services publics.

Le partenariat entre les organismes et la Ville permet à chacun, réciproquement, de découvrir comment ils pourraient avantageusement améliorer leurs approches et leurs implications afin d'éliminer les barrières pouvant limiter une personne dans l'accès aux activités et services de loisir de son arrondissement.

Constats

- Connaître les besoins des personnes handicapées; mais bien les *comprendre* est une autre affaire.
- Les services et ressources disponibles à la Ville et au sein des organismes sont peu connus de part et d'autre.
- Depuis la création de la nouvelle Ville, chaque arrondissement a ses propres règles de reconnaissance et de soutien des organismes.
- La mobilité des employés à la Ville et au sein des organismes amène une difficulté à maintenir le «cap» et préserver l'expertise et les services.
- Le contexte de la nouvelle Ville a apporté des opportunités de développement et d'actions concrètes pour l'accès aux loisirs des personnes handicapées (réf.: Sommet de Montréal, Contrat de ville, Plan d'action en développement social).
- Difficulté pour un organisme d'un arrondissement de faire reconnaître les services qu'ils offrent aux citoyens d'autres arrondissements.
- Reconnaissance pour le maintien de la Table de concertation pour le loisir des personnes handicapées à Montréal.

Enjeux

- Devrait-on analyser les demandes et les services (soutien, évaluation, etc.) pour les organismes pour personnes handicapées selon les mêmes critères que ceux existants pour les autres organismes ?
- De quelle manière un organisme d'un arrondissement pourrait soumettre une demande de reconnaissance et de soutien auprès d'autres arrondissements où celui-ci offre des services?
- Dans le contexte du roulement du personnel de la Ville et aussi des organismes, comment devrait-on assurer la continuité des actions et le maintien de l'expertise pour personnes handicapées?

Source :

Linda Roy
Arrondissement RDP/Pte-aux-Trembles/Montréal-Est

Michel Réhel
ALPHA